

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**BUDGET PRINCIPAL -
CESSION CITERNE 20 000
LITRES ET POMPE À
ESSENCE À LA SOCIÉTÉ
GEEODIA**

D_2020_0140

Vu la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie Covid-19 et comprenant les mesures relatives à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements,
 Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
 Vu le paragraphe II de l'article 1 de cette même ordonnance qui dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Annemasse Agglo procède régulièrement au renouvellement de son matériel devenu obsolète. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de céder une cuve en acier de 20 000 litres et sa pompe à essence.

La cession s'est déroulée via le site aux enchères AgoraStore et la société GEEODIA – 8 avenue de la Tuilerie – 31+20 VILLENEUVE LES BOULOC a remporté la vente pour un montant total de 6 000.00 €.

La sortie des biens est détaillée ci dessous :

N° d'inventaire 13084 - Cuve en acier 20 000 litres

Compte 2158
 Date d'achat : 25/04/2013
 Écriture d'acquisition : mandat 1567 bord 153
 Valeur d'achat : 13 496.86 €
 Valeur nette comptable : 4 049.03 €
 Valeur de cession : 5 111.73 €

La mise à jour de l'actif sera constatée par les écritures suivantes :

<u>Écritures budgétaires</u>		<u>Écritures non budgétaires</u>	
Crédit du compte 775 :	5 111.73 €	Débit du compte 28158 :	8 098.14 €
Débit du compte 675 :	5 398.72 €	Crédit du compte 2158 :	8 098.14 €
Crédit du compte 2158 :	5 398.72 €		
Débit du compte 192 :	286.99 €		
Crédit du compte 776 :	286.99 €		

N° d'inventaire 13140 - Pompe à essence

Compte 2158
 Date d'achat : 28/05/2013
 Écriture d'acquisition : mandat 1825 bord 183
 Valeur d'achat : 2 345.36 €
 Valeur nette comptable : 2 345,36 € (Non amorti)
 Valeur de cession : 888.27 €

La mise à jour de l'actif sera constatée par les écritures suivantes :

Écritures budgétaires

Crédit du compte 775 :	888.27 €
Débit du compte 675 :	2 345.36 €
Crédit du compte 2158 :	2 345.36 €
Débit du compte 192 :	1 457.09 €
Crédit du compte 776 :	1 457.09 €

Le président DÉCIDE :

D'AUTORISER la cession à la Société GEEODIA pour un montant de 6 000 €,

DE CONSTATER la sortie de l'actif par les écritures définies ci-dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.